

LE MEMORIAL,

O U

RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Duodi, 22 messidor, an V.

Lundi 10 juillet 1797 (v. st.)

(N^o. 52.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;
Vim temperatam di quoque provehant
In majus :

ITALIE.

Milan, le 24 juin (6 messidor.) Un ordre du général Bonaparte, daté de Montebello, le 10 juin, vient d'être publié. Il porte en substance ce qui suit : « 1^o. Les limites entre la Lombardie, le Modénais, le pays de Reggio et les Etats de S. A. R. l'infant de Parme, resteront fixées comme elles l'ont été au mois de prairial de l'an 4; 2^o. il est expressément défendu à qui que ce soit, Français ou Italien, de la république cisalpine, d'inquiéter en la moindre chose les sujets de S. A. R.; 3^o. les déserteurs qui se réfugieront sur le territoire de la république cisalpine, seront rendus ainsi que les malfaiteurs. »

Dernièrement le même général adressa à Como, aux officiers de la garde nationale du département de Lario, un discours dont on cite le passage suivant : « La république cisalpine est reconnue des puissances de l'Europe et même de l'empereur. Les Italiens ne seront plus les sujets ni des Allemands, ni des Espagnols, ni des Français, ni d'aucune autre puissance. Cette république sera *une et indivisible*; elle comprendra quatre millions d'habitans : Modène, Reggio, Ferrare, Bologne, la Romagne, et peut-être Brescia seront à vous. Aussitôt que votre gouvernement sera totalement organisé, les Français seront les premiers à se retirer; il ne restera qu'un corps de troupes nécessaire pour votre défense: alors vous vous gouvernez vous-mêmes. »

Le duc de Modène, dont les Etats sont républicanisés, a trouvé moyen de se sauver à tems de Venise où il s'étoit réfugié, et d'emporter avec lui ses trésors : il paroît qu'il ira habiter sa belle terre de Menesch, située dans le comitat d'Arrad, dans la Haute-Hongrie, laquelle rapporte annuellement cent cinquante mille florins courans d'Autriche.

Il n'y a pas de doute que l'esprit révolutionnaire ne fasse des progrès rapides en Italie; si la paix générale n'en arrête bientôt les effets, on verra successivement l'arbre de la liberté planté à Rome, à Naples, à Palerme, etc.; etc. Déjà même à Ancône, malgré les représentations de la municipalité, cet arbre a été planté, et le général français Rey a proclamé et sanctionné l'indépendance, sans égard au traité signé avec le pape, où il est dit qu'*Ancône sera évacuée à la paix générale*; les villes d'Osimo, Jesi et Macerata ont suivi le même exemple et se sont mises en insurrection: les habitans du duché d'Urbin, qu'on a vu si exaspérés contre les français, veulent aussi être libres comme les autres. La république de Lucques ne manquera pas sans doute d'être démocratisée et consolidée, les Cispadans étant prêts à courir sur elle.

ALLEMAGNE.

Francfort, le premier juillet (13 messidor.) Quelque soient les vues de la maison d'Autriche, celle-ci profite adroitement de la suspension des hostilités pour mettre ses armées sur le pied le plus formidable. Outre la levée d'une armée hongroise de cinquante mille hommes, laquelle est maintenant organisée, l'empereur porte tous ses régimens au-dessus du complet de guerre, et continue la levée des recrues dans tous ses Etats héréditaires. Depuis peu son armée du Bas-Rhin a reçu des renforts très-nombreux de troupes de toutes armes, venant de la Bohême et de la Hongrie. Les généraux autrichiens ont augmenté le cordon vers la Nidda, et font fortifier tout le pays qui se trouve entre cette rivière et le Meyn. L'archiduc Charles doit visiter incessamment, tant sur le haut que sur le Bas-Rhin, toutes les positions des deux armées autrichiennes, qui réunies, en y comprenant le corps du prince de Condé, forment environ cent quarante-cinq mille hommes effectifs.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 18 messidor (6 juillet.)

Il vient de se passer près de cette commune une aventure singulière et tragique. Un notaire de Bruxelles faisoit de fréquentes visites à la femme d'un fermier. Cet homme soupçonneux et jaloux, résolut de se venger. Ayant feint de s'absenter, il reparoit le soir, au moment où il étoit le moins attendu. Suivi de deux domestiques, il saisit la personne du malheureux notaire, et lui fait subir une mutilation honteuse. L'infortuné s'échappe et se traîne sur le grand chemin, où bientôt on le trouve sans connoissance et noyé dans son sang. Les chirurgiens espèrent lui sauver la vie. Le fermier a eu la barbarie de constater son crime, et d'en étaler les trophées.

FRANCE.

Paris, le 21 messidor (9 juillet.) Les lettres que nous recevons des bords du Rhin, touchant la position et les mouvemens de l'armée de Sambre et meuse, nous mandent que les quatre divisions commandées par les généraux Championnet, Lefebvre, Lemoine et Grenier, formant ensemble une force de 55 à 60 mille hommes, dont dix mille de cavalerie, sont reparties dans toute l'étendue du pays conquis, situé entre la Nidda, la Lahn, la Sieg, le Rhin, et la ligne de neutralité. En outre, un corps de cinq mille hommes, posté près de Wisbaden, bloque la place de Cassel sur la rive droite du Rhin; et un autre, d'une

égale force, est répandu autour de la forteresse d'Erhenbrestein; de plus, la réserve de cavalerie, consistant en trois divisions, est cantonnée sur les bord de la Sieg. Le restant de nos troupes est entièrement sur la rive gauche du Rhin; celles réunies dans le pays de Juliers viennent de recevoir de nouveaux renforts: il paroît certain qu'elles ne tarderont pas à faire un mouvement retrograde vers les bords de la Meuse, afin d'y occuper une chaîne de cantonnemens. Sur ces entrefaites, il est question de changemens ultérieurs dans la position de ces troupes, dont la majeure partie semble devoir se rapprocher davantage de la ligne de démarcation. Quant à l'objet des dispositions de défense, il règne sur cet article une telle contradiction, qu'il seroit impossible d'avancer rien de positif à cet égard; et tandis que beaucoup de pionniers travaillent sans interruption à construire des batteries et des retranchemens sur quelques points du théâtre de la guerre, l'ordre a été donné de démouler ceux qui existoient sur d'autres.

Histoire de mon bonnet rouge, de ma philosophie, de mon jacobinisme, etc.

Toujours prêt à combattre toutes les sortes de mensonges et de sophismes que l'esprit de parti oppose à l'esprit public, j'ai mis de côté, jusqu'ici, toutes les calomnies qui m'attaquoient que moi, dont le *Journal de Paris* donna le premier signal quelques jours après la publication de l'ouvrage sur le *fanatisme*; calomnies signées tantôt R., tantôt Z., et depuis reproduites dans différens journaux sous différentes formes. Je me suis contenté de rire de M. R. qui me faisoit dire la messe, et chanter des hymnes à Robespierre; et des *théophilantropes décadaires*, qui me faisoient trouver en deux lieux à la fois. J'ai laissé d'ailleurs toute la *philosophaille* s'efforcer vainement, en dénaturant mes écrits par les citations les plus infidèles, de me rapprocher des sophistes que je combats. Mais on m'a fait observer que si les enfans perdus de l'athéisme, qui viennent l'un après l'autre guerroyer sous les bannières du *Journal de Paris*, ne produisoient aucun effet en répétant des impostures déjà détruites, ils pouvoient faire prendre le change à des lecteurs peu attentifs, en s'obstinant à renouveler sans cesse celles que j'ai dédaigné de confondre. On m'a montré une feuille du *Rédacteur*, qui annonce à ce sujet des découvertes et des *merveilles*, et qui n'est pourtant qu'une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, mais toujours anonyme, des articles du *Journal de Paris*, anciens et nouveaux, apparemment parce que le dernier éditeur et réviseur les croyoit déjà oubliés. Des personnes à qui je dois déférer, ont pensé que je devois à l'intérêt de la vérité, de la substituer tout simplement aux imputations mensongères, qui sont la dernière et unique ressource d'une secte aux abois. Mais, forcé de sacrifier mes répugnances à ces considérations, je déclare, par avance, que c'est la première et la dernière fois que je puis me résoudre à parler, avec quelque détail, de ce qui m'est personnel, et que désormais, quoique puissent inventer les calomnieurs de profession, ils ne me trouveront armé que pour ce qui peut intéresser la religion, la morale et la chose publique.

Un de leurs premiers romans a été de me faire figurer en *bonnet rouge*, à-peu-près comme un *sans-culotte* de la force d'Armonville. Voici le fait: L'administration du Lycée: au renouvellement du cours de 1794, influencée par les émissaires *jacobins* répandus par-tout sous le règne de la terreur, arrêta que tous les professeurs siégeroient en *bonnet rouge*. Mes collègues, dont la plupart n'étoient pas plus jaco-

bins que moi, pensèrent comme moi, qu'il ne falloit pas mettre une importance très-gratuitement périlleuse, à ce qui n'avoit de valeur en soi, que suivant la personne, l'usage et les accessoires. Je parus donc comme les autres, le jour de l'ouverture, avec le *bonnet rouge*; mais je ne sais comment il arriva qu'un moment après, sous prétexte de la chaleur qui m'incommodoit, j'étais cette belle coiffure, en disant ces propres paroles: *Ce bonnet qu'on dit fait pour les têtes républicaines, feroit bouillir la mienne*. L'action et la phrase causèrent une assez grande surprise et quelques applaudissemens, et le lendemain furent commentées dans les journaux, de la manière qu'on peut l'imaginer des journaux d'alors. Joignez à cela un autre fait tout aussi public, c'est que je suis du très-petit nombre d'hommes qui n'ont jamais changé, depuis l'année 89, en quoique ce soit, leur coiffure et leur habillement. Apprécies à présent les déclamations sur mon *bonnet rouge*; observez cette précaution de ne pas dire un seul mot des circonstances, un seul mot de M. Sue, de Parcieux, Lehoc et autres qui le portèrent comme moi, et ne l'ôtèrent pas, et qui n'étoient pas plus *sans-culottes* que moi. Songez qu'il n'a pas tenu aux *philosophes délateurs* qu'on ne crût que j'avois arboré le *bonnet rouge*, comme mon costume habituel, pour courir les *sociétés populaires*; et jugez de quelle espèce sont mes adversaires.

Au reste, dans les séances suivantes, je continuai à l'avoir à côté de moi, et, quelques semaines après, l'administration, renonçant à nous *sans-culottiser* (le sujet m'obligea à parler cet argot), supprima le *bonnet rouge*.

Ces mêmes hommes n'ont pas rougi de me présenter comme un *flatteur de la Commune du 10 août et du 2 septembre*. Ils ont cité une seule phrase, qui, composée toute entière de paroles à double sens, ne peut naturellement s'expliquer que par le ton général de l'article, qui est celui de l'ironie. Il s'agit des poésies d'un auteur qui s'appelloit Dorat-Cubières, et qui demandoit vainement, depuis un an, que je fisse mention de ses ouvrages. C'étoit alors une assez grande puissance à la Commune, et moi, *flatteur de cette Commune*, je refusai constamment de parler d'ouvrages sur lesquels mon opinion étoit assez connue, et d'un écrivain dont je plaignois les déplorables foiblesses, sachant qu'il n'étoit pas méchant. Je m'en rapporte à son propre témoignage, et je pourrais citer les personnes qui m'engagèrent, d'accord avec lui, à dire quelques mots d'indulgence sur son recueil, dont le produit ne lui étoit que trop nécessaire; car je dois dire à sa louange, que, quoiqu'il eût fait, il étoit pauvre, ce qui, vu la place qu'il occupoit, étoit certainement une sorte d'apologie. Il venoit de rendre un service important à quelques personnes que j'aimois, et c'est ce qui me détermina encore à écrire quelques-unes de ces phrases, où le lecteur un peu exercé apperçoit tout de suite la complaisance, qui ne ressemble point à l'estime. C'est dans cet article que je disois: « Si l'auteur n'a pas revu cette édition avec assez de sévérité, il a une excuse très-valable et très-heureuse....., il partage depuis long-tems les fonctions de cette *mémorable* (1) *Commune*, qui a été si constamment et si éminemment révolutionnaire, et que l'histoire n'oubliera pas. » Remarquez que ce n'est pas la seule fois que je me sers de ces expressions à deux faces, usitées et permises, quand on ne croit pas devoir encore énoncer positivement la

(1) Dans le *Journal de Paris* on a mis *immortelle*, ce qui est très-différent, et la falsification n'étoit pas sans dessein.

vérité. Dernièrement, dans l'ouvrage sur *le fanatisme*, j'ai dit, en parlant du traité de la Vendée, *ce traité que l'histoire appréciera*: croit-on que j'aie voulu en faire l'éloge? Quant à ceux qui ont cité la phrase ci-dessus comme une *flatterie* pour la commune, ils ont dû aussi croire que je flattois Dorat-Cubières, lorsqu'en rapportant des vers *qu'il avoit faits sur des affûts de canon*, à la prise de la Bastille; j'ajoutai: « On ne prévient pas ici les *petites critiques de détail que le lecteur instruit peut faire sur ces vers*, qui ont été écrits dans l'ivresse de la joie, et comme le dit l'auteur, sur des affûts de canon. » Ceux qui prennent cela pour des louanges et des *flattements*, ont beaucoup d'esprit ou beaucoup de bonne foi.

Il n'y en a pas davantage dans cette citation du Rédacteur: « *C'est de la messe que sont nés tous nos malheurs* ». Il ajoute, en s'adressant à moi: « Ce sont vos propres paroles ». Le *Journal de Paris* avoit été un peu plus discret, il s'étoit contenté de dire: *quand on a imprimé.....* Et la vérité est que ces paroles sont de Dorat-Cubières, qu'elles sont citées comme de lui et imprimées avec des guillemets. Il eût suffi d'observer que je les avois citées dans un passage que j'approuvois en général: c'étoit un assez grand tort, et pour ce qui concerne la religion, je n'ai sûrement pas dissimulé les miens.

Pour qu'il fût permis de prendre en bonne part la phrase sur la Commune, il faudroit que l'on trouvât ailleurs au moins quelque signe d'approbation donné à quelqu'un des *actes révolutionnaires*. J'ai désiré qu'on m'en alléguât aucun: on m'a répondu en m'opposant des passages contre le christianisme et les prêtres, comme si l'incrédulité étoit la même chose que l'oppression et l'inhumanité; et c'est-là dessus que j'ai dit que je n'avois à me faire aucun des reproches que je faisais à ceux qui se sont appelés philosophes. Ce point sera traité tout-à-l'heure: maintenant je vais rappeler quelques morceaux (parmi beaucoup d'autres), que leur date et leur ton rendent assez remarquables, et qui prouvent combien j'ai toujours été loin de ce qui est vraiment l'esprit révolutionnaire. Je les prends dans ces mercuriales de 93, que l'on ouvre pour y rechercher ce qui n'y est pas, et pour abuser de ce qui peut y être. Qu'ils lisent le N^o. 98, page 293: qu'ils lisent, à la date du 15 juin, quinze jours après le mémorable 31 mai, ce que je disois dans l'examen de l'ouvrage d'un membre de la Convention et de Lequinio: « La multitude qui a su détruire, étant trop peu instruite pour édifier, est la dupe et l'instrument des fripons qui voudroient bien ne bâtir que pour eux-mêmes. Il sembleroit donc que le livre à faire aujourd'hui seroit celui qui auroit pour titre: *Des préjugés à détruire* (1). Il faut le faire, sans doute; mais attendre, pour le publier, le moment où il pourra être entendu. Et comment le seroit-il aujourd'hui? Ces préjugés si récents, sont une maladie dans son paroxysme. Ce ne sont pas des erreurs, mais des fureurs: c'est la démente et la rage. C'est bien là le moment de raisonner! Pour se parler, il faut s'entendre; il faut avoir un langage commun à tous; et, comme je l'ai dit ailleurs, *tous les mots essentiels de la langue sont aujourd'hui en sens inverse; toutes les idées primitives sont dénaturées*. Nous avons un dictionnaire tout nouveau, dans lequel la *vertu* signifie le crime, et le crime signifie la vertu. Nous avons une logique nouvelle, qui peut se réduire à cette formule d'argument: Deux et deux font quatre; donc trois et

deux font six; et quiconque en doute, est un scélérat. Ce dictionnaire et cette logique ne peuvent pas être à l'usage du bon sens; et ce que je dis ici, n'est rien moins qu'une exagération: je pourrais extraire trois mille discours dont c'est là exactement le fond; et de quelque côté qu'on se tourne, on n'entend guère autre chose. Ira-t-on prêcher la sobriété à un homme ivre? Non, il faut attendre qu'il ait passé quelques nuits dans la boue; qu'on l'ait rapporté plus d'une fois chez lui sanglant et mutilé; et quand il sentira de vives douleurs dans tous ses membres, alors on pourra lui faire comprendre que si le vin est une fort bonne chose, l'ivresse est une ma-ladie et un danger. »

Y a-t-il beaucoup de différence entre ce style et celui de tous mes écrits, depuis le 9 thermidor? Sans doute, il étoit fait pour flatter cette commune qui venoit de faire le 31 mai! Tous mes amis en furent glacés d'effroi: il fut porté à Robespierre, qui, dès ce moment, jura de ne pas me laisser le tems de faire le livre que j'annonçais. Au moment où j'imprimois ces terribles vérités, le silence de la consternation régnoit par-tout; les presses étoient brisées; les journalistes en fuite; il n'y avoit presque plus que des journaux jacobins. Robespierre les fit aboyer après moi, comme après une proie qui lui étoit réservée. Il ne se détermina pourtant à me faire arrêter que neuf mois après, quand il eut fait décréter son *agence de police*, du comité de salut public, entre Couthon, Saint-Just et lui. On me dira qu'aucun homme honnête et sensé n'a pu croire sur la parole de M. R. ou de M. Z., que j'aie été jamais un flatteur de la Commune. Soit; cependant combien de choses que les honnêtes gens ignorent, quand il y en a tant à retenir! Et vous qu'une assertion audacieuse et une citation perfide ont pu faire douter un moment, que pensez-vous à présent des calomnieux? Vous n'êtes pas au bout, ni eux non plus.

L. H.

(La suite à demain.)

Aux Rédacteurs du Mémorial.

On a distribué, aux députés du nouveau tiers, un pamphlet, intitulé: *Le Costume des Représentans, conforme à la religion de nos pères*. C'est une mauvaise plaisanterie noyée dans seize pages d'inepties et de plates déclamations. L'auteur propose au corps législatif, embarrassé sur le choix du costume, l'habit de saint François, comme le plus analogue aux sentimens qu'on professé chaque jour à la tribune. Voudroit-on que la nouvelle session fit pénitence pour celles qui l'ont précédée? Ah! si en succédant aux conventionnels montagnards, ces derniers élus du peuple devoient se charger des crimes de leurs prédécesseurs, toute l'eau bénite de la chrétienté ne les purifieroit pas. Et s'ils prenoient le capuchon de saint François, ce devroit être pour cacher l'embarras d'un rôle fâcheux: les scélérats savent bien qu'on ne veut pas les forcer à se faire capucins, mais ils ont peur du cordon. Par un député.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE D'HENRI LARIVIÈRE.

Séance du 21 Messidor.

Après avoir entendu Prévot-Delacroix, organe de la commission des finances, le conseil prend la résolution suivante:

1^o. La trésorerie nationale tiendra à la disposition du(1) Celui de Lequinio étoit intitulé *des préjugés détruits*.

» Paieront aussi par addition, les contribuables qui auront des chevaux, mulets et voitures de luxe; savoir: Pour chaque cheval de carrosse, cabriolet, 12 liv.; pour le second, 24 liv.; et ainsi graduellement pour les autres, en augmentant de 12 liv. par chaque cheval.

On paiera pour chaque cabriolet et chaise à deux roues, 25 liv.; pour les voitures à quatre roues, 60 liv.

Grégoire de Rumare présente une nouvelle rédaction du projet de résolution, discuté dans la séance d'hier, concernant le renouvellement des bureaux centraux. Cette rédaction est adoptée. Le renouvellement par tiers, tous les ans; les membres sortis par la voie du sort, seront rééligibles, immédiatement après leur sortie. Dans les communes où les bureaux centraux ont été nommés par des administrations qui n'étoient pas du choix du peuple, le renouvellement portera sur la totalité des membres, et sera fait aussitôt après la promulgation de la présente loi.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la police des cultes.

Jourdan (ex-général) combat le projet de la commission, en ce qu'il n'assujettit les ministres des cultes à aucune déclaration de soumission aux lois de la république. « Je ne connois, dit l'opinant, aucune religion qui défende la fidélité au gouvernement; et si une pareille religion existoit, elle seroit subversive des états; il faudroit la proscrire de toute société. N'est-il pas à craindre que les prêtres affranchis de toute promesse de soumission, n'abusent du secret de la confession, pour exciter les âmes foibles à la rébellion, au renversement de la république, à la restauration de la monarchie, au massacre des acquéreurs des biens nationaux? »

L'opinant passe ensuite en revue les lois pénales rendues contre les prêtres; il consent en général à leur rapport: mais il trouve leur excuse dans les circonstances critiques où se trouvoit la convention, quand elle les promulgua. Une révolution, ajoute Jourdan, constitue ceux qui la veulent, en état de guerre avec ceux qui ne la veulent pas: il faut qu'un des deux partis soumette l'autre; et le vainqueur a le droit d'exiger du vaincu la promesse de la soumission. Je demande, 1^o. la question préalable sur le projet de la commission; 2^o. le maintien de la loi du 7 vendémiaire, sauf à réviser les dispositions relatives aux délits et aux peines dont elle fait mention; 3^o. que les prêtres soient soumis à faire la déclaration suivante:

« Je promets de ne rien enseigner contre la constitution de l'an 5. »

F. assenel reproduit, en faveur du projet, les argumens employés déjà par Camille-Jordan et Dubruel, au moment de leur rapport. Il répond ensuite à la principale objection du général Jourdan: « Non, jamais, dit-il, les ministres d'une religion de paix ne prêcheront la discorde et la guerre. L'évangile des chrétiens leur commande l'obéissance aux puissances de la terre. Le catholicisme convient à tous les gouvernemens; et c'est le calomnier, que de l'appeler la religion des esclaves. Elle a parcouru toute la terre; elle est et fut professée par des républicains, comme par des peuples gouvernés par un monarque.

L'Italie, cette terre amie de la liberté, ne reconnoît qu'elle; la Suisse, cette antique patrie des vertus et du courage, sur treize cantons en compte sept de catholiques; la Hollande, l'Irlande, la Pologne, également ennemies du despotisme dans tous les tems, sont fidèles au catholicisme. Les maux imputés à la religion par ses ennemis, ne sont pas son

ouvrage. Elle put être, dans la bouche de quelques ambitieux, le prétexte de la guerre, mais elle n'en fut jamais la cause; et parmi nous les malheurs de la Vendée furent l'effet de l'intolérance démagogique.

Et pourquoi, dans un gouvernement qui ne reconnoît que des citoyens, exigeroit-on des ministres du culte, des déclarations dont les autres citoyens sont exempts? Ne seroit-ce point créer une classe de suspects, renouveler la persécution, et nous replonger peut-être dans ce régime révolutionnaire dont nous sommes à peine échappés? Ah! si la politique exige des déclarations, c'est de la part des apôtres de cette secte féconde en anarchie, de cette secte qui conspire sans cesse la ruine des gouvernemens, quels qu'ils soient, de cette secte qui n'offre son encens qu'à dieux antropophages, et qui, toujours impunie, foulant aux pieds les droits sacrés de la nature, ne se plaît qu'au milieu des hécatombes, et se nourrit du sang des victimes humaines.

Législateurs, vous n'enchaînez cette secte féroce qu'en lui opposant un culte aussi ancien que le monde, un culte inséparable de la vertu, un culte dont le premier devoir est l'amour de ses semblables. Le peuple français vous demande la liberté des cultes: il la réclame d'un bout de la France à l'autre; et, si vous la lui refusez, il vous l'arracheroit peut-être.

Et vous, ministres d'une religion dont la plus pure morale est la base, ne croyez pas que le gouvernement républicain soit le tombeau du culte catholique: la religion et la morale sont de tous les Etats. Oubliez les maux que vous avez soufferts; ne faites point regretter au corps législatif la liberté qu'il vous aura rendue: que la reconnaissance obtienne de vous ce que sa persuasion n'a pu faire encore!

Vous aussi, qui gémissiez dans des cachots, ou dont les pleurs arrosent une terre étrangère, puisse ma voix parvenir jusqu'à vous, et porter dans vos âmes le calme de l'espérance! Bientôt, sans doute, vous reverrez la terre natale que vous chérissez toujours. Rendus alors à vos concitoyens, à vos frères, ne leur parlez de vos souffrances, ne leur montrez l'empreinte de vos fers (murmures dans une petite portion de la salle), que pour les porter à l'oubli des injures, à la patience dans le malheur!

L'orateur donne ensuite lecture d'un projet semblable, pour le fond, à celui de la commission, mais dont les différences accidentelles sont pourtant assez marquées pour que l'une puisse disputer à l'autre l'honneur de la priorité.

La suite de la discussion est ajournée à demain. Les deux discours prononcés contradictoirement seront imprimés.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BERNARD-SAINT-AFFRIQUE.

Séance du 20 messidor.

Après avoir entendu le rapport de Champion, du Jura, le conseil approuve une résolution du 15 messidor, relative aux opérations de l'assemblée communale de Méguillet.

Sur la proposition de Rousseau, il approuve encore une résolution du 5 messidor, en vertu de laquelle le directoire est autorisé à régler l'indemnité due au citoyen Laurent pour la concession qu'il a faite d'un terrain à la municipalité d'Arcis-sur-Aube.

Rossée propose ensuite l'adoption de la résolution qui met les messageries en fermes sur enchères.

Le conseil ajourne.